



الوكالة الوطنية لمكافحة تعاطي المنشطات
AGENCE NATIONALE ANTIDOPAGE

RAPPORT D'ACTIVITES

2022

Introduction

L'Agence Nationale Antidopage (ANAD) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière, son budget est hiérarchiquement rattaché au budget général de l'Etat et placé sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Agence Nationale Antidopage est l'unique interlocuteur officiel auprès des laboratoires d'analyses accrédités au niveau international ainsi que les structures et instances sportives nationales et internationales en matière de lutte contre le dopage dans le domaine du sport en Tunisie.

Les textes législatifs et réglementaires de l'Agence

L'Agence exerce ses fonctions et attributions conformément à la loi n° 2007-54 du 8 août 2007 relative à la lutte contre le dopage dans le domaine du sport.

Le décret n°103 du 16 janvier 2008, fixe l'organisation structurelle de l'Agence nationale antidopage, qui a été complétée et révisée par le décret n°2010-829 du 20 avril 2010.

Le décret n°2010-1693 du 5 juillet 2010, fixe les conditions d'octroi des attestations de fin de formation et d'habilitation à exercer le contrôle antidopage.

Le décret gouvernemental n° 2016-1165 du 18 juillet 2016, modifie et complète le décret n° 2014-54 du 10 janvier 2014, en ce qui concerne le régime de rémunération des membres des équipes de contrôle et d'inspection de dopage dans le domaine sportif.

L'arrêté du ministre de la jeunesse, des sports, de la femme et de la famille du 28 août 2014, fixe le nombre maximum de missions à effectuer par chaque membre des équipes de contrôle et d'inspection, cet arrêté a été révisé le 1^{er} Janvier 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme national de lutte contre le dopage pour l'année 2022, l'Agence a mené des activités selon les axes suivants :

- Activités administratives et financières
- Activités juridiques
- Activités de contrôle du dopage
- Activités d'éducation
- Activités des structures de conseil

1- Activités administratives et financières :

1.1. Au niveau administratif :

1.1.1. Disposition des ressources humaines permanente :

Au cours de l'année 2022, l'agence comptait 17 agents, répartis comme suit :

Agents	Administration	Education	Contrôle
Directeur général	1	-	-
Secrétaire général	1	-	-
Cadre technique	4	3	4
Ouvriers	4	-	-
Total	10	3	4
	17		

32 membres des équipes de contrôle ont conclu des contrats avec l'Agence répartis comme suit :

Vétérinaire de contrôle du dopage	Agent de contrôle du dopage	Escorte de contrôle du dopage
8	15	9
Total : 32		

1.1.2. Formation :

Formation des agents de l'Agence dans les différentes sessions organisées par :

- ✓ Le Centre National de Formation et de Recyclage des cadres de la jeunesse et des sports et de l'Education Physique à Rades.
- ✓ Le Centre National d'Informatique, 4 sessions.
- ✓ L'Ecole Nationale d'Administration, 1 cursus.

Participation à des conférences internationales et à des webinaires organisés par plusieurs organismes internationaux dont l'Agence mondiale antidopage :

- ✓ Symposium de l'AMA, Lausanne
- ✓ Formation pour les agents d'éducation, Rabat
- ✓ Conseil de l'ORAD, Rabat
- ✓ Workshop sur les nouveautés antidopage, Seibersdorf

1.1.3. Gestion administrative

- Organisation et traitement des archives de l'Agence, conformément aux normes nationales relatives au traitement des archives des établissements publics en tenant compte des exigences internationales.
- Achat d'un logiciel de gestion du stock et formation de deux agents, pour un meilleur suivi du stock de l'agence.

1.2. Au niveau financier

Les prévisions préliminaires du budget de l'Agence nationale antidopage pour l'année 2022 s'élevaient à 869.514.290 dinars.

Prévision du budget 2022	869.514.290
Subvention de l'Etat	580.000 Dinars
Recettes propres	60.000 Dinars
Reliquat 2021	229.514.290 Dinars
Total	869.514.290 dinars

La subvention de l'Etat pour l'ANAD au titre de l'année 2022 s'élève à 484 000 000 dinars, répartis comme suit :

La subvention de l'Etat	484.000.000
Frais salariaux	60.000 Dinars
Frais de Gestion	384.000 Dinars
Frais d'intervention	40.000 Dinars
Reliquat budget 2021	229.514.290 Dinars

Les dépenses de l'Agence et pourcentage d'exécution du budget pour l'année 2022 en dinars :

	ANAD			
	Salaires	Gestion	Intervention	Total
Crédits Ouverts	60.000.000	668.109.696	45.404.594	773.514.290
Reliquat	229.514.290			
Recette propre prévue	60.000.000			
Recette propre réelle	8.045.248			
Pourcentage recette réelle	13,4%			
Budget alloué	721.559.538			
Budget dépensé	13.480.000	188.305.518	22.630.000	224.416.209
Le pourcentage réalisé	22,4%	28,1%	49,8%	31,1%
Budget Restant	497.143.329			

Le budget 2022 de l'Agence a enregistré un pourcentage élevé de reliquat par rapport à 2021, d'une valeur de 497.143,329 dinars, comme indiqué dans le tableau précédent, et les raisons sont principalement dues à :

- Le retard dans la re-conclusion de l'accord-cadre avec un laboratoire accrédité par l'Agence Mondiale Antidopage en raison de la complexité des procédures administratives liées à la soumission d'un appel d'offres via le système Tuneps. Le contrat avec deux laboratoires internationaux a été finalisé en novembre 2022.
- La procédure imposée à toutes les institutions publiques en 2022 de ne pouvoir engager que 25% des dépenses au cours du premier et deuxième trimestre et finir les dépenses dans les 06 derniers mois de l'année 2022. Ceci provoqua la finalisation du contrat avec les deux laboratoires accrédités au mois de novembre 2022.
- Pour les mêmes raisons, l'agence a reporté l'annonce de certaines consultations aux six derniers mois de l'année 2022, comme l'achat des équipements pour le prélèvement d'échantillons biologiques.
- Il en va de même pour l'achat de fournitures et d'équipements informatique reportés au six derniers mois de l'année 2022, l'agence ayant alloué des fonds d'une valeur de 26.880,950 dinars.

2- Activités de l'agence au niveau juridique

Les services de l'Agence ont procédé à la révision des textes juridiques concernant la lutte contre le dopage, conformément au Code mondial antidopage 2021 et une révision de son organisation et de son organigramme, afin de les présenter au service des affaires juridiques du ministère chargé du sport.

A ce titre, la loi n° 2007-54 du 8 août 2007 et le décret n° 103 du 16 janvier 2008 ont été révisés au niveau de l'Agence et soumis au département de conformité de l'AMA pour approbation.

Le décret n°2010-1693 du 5 juillet 2010, fixant les conditions d'octroi des attestations de fin de formation et d'habilitation à exercer le contrôle antidopage ; et le décret gouvernemental n°2016-1165 du 18 juillet 2016, modifiant et complétant le décret n°2014-54 du 10 janvier 2014, fixant le régime de rémunération des membres des

équipes de contrôle et d'inspection de dopage dans le domaine sportif, sont en cours de validation auprès du service des affaires juridiques du ministère chargé du Sport.

L'arrêté portant nomination du président et des membres du comité de discipline de l'agence nationale de la lutte contre le dopage a été révisé en date du 06 mai 2022.

2.1. Au niveau international :

L'ANAD a répondu au questionnaire de l'Agence mondiale antidopage pour l'évaluation de la conformité au Code.

2.2. Au niveau national :

Dans le cadre de la bonne gouvernance et le partage de l'information, 03 demandes d'accès à l'information sont parvenues à l'Agence. Des réponses ainsi que des rapports détaillés ont été émis aux parties concernées.

2.3. Gestion des résultats :

Le comité de discipline de l'Agence a rendu 3 décisions disciplinaires au cours de l'année 2022.

Le comité de révision de l'Agence a rendu 3 décisions de révision au cours de l'année 2022.

3- Activités de contrôle du dopage

Un accord a été conclu avec le laboratoire accrédité internationalement IMIM à Barcelone pour un an, renouvelable deux fois dans le cadre de l'analyse d'échantillons d'urine pour les athlètes et la conservation à long terme.

Un autre accord a été conclu avec le laboratoire accrédité internationalement Seibersdorf pour une année renouvelable deux fois, pour les analyses des échantillons sanguins de type GH et PBA, en parallèle un accord a été conclu avec l'unité de gestion du PBA du même laboratoire.

Ainsi au cours du mois de décembre 2022, 29 prélèvements urinaires et 14 prélèvements sanguins ont été effectués, dont 07 prélèvements dans le cadre du suivi du passeport biologique (PBA) et 07 prélèvements pour le dépistage des biomarqueurs de l'hormone de croissance (GH).

L'activité de l'Agence s'est également poursuivie pour couvrir les événements sportifs nationaux et internationaux qui ont été organisés en Tunisie en 2022 à la demande des fédérations internationales et nationales dans le cadre des compétitions.

Des conventions ont été conclues entre l'agence et les fédérations nationales, selon lesquelles les deux parties se sont engagées à mettre en œuvre un programme antidopage, conformément aux textes législatifs et réglementaires et en application des dispositions pertinentes énumérées dans le cahier des charges des compétitions.

Le tableau suivant montre la répartition des contrôles réalisés en et hors compétition au cours de l'année 2022 :

Année 2022	National		International		Total
	Urinaire	Sanguin	Urinaire	Sanguin	
En compétition	16	00	77	03	96
Hors compétition	33	14	18	13	78
Total	63		111		174

Dans le cadre des efforts de coordination entre l'Agence nationale antidopage et le Comité national paralympique pour mettre en œuvre le Programme paralympique antidopage pour l'année 2022, un accord de partenariat a été conclu le 28 avril 2022 entre l'Agence et le Comité national paralympique.

3.1. Le groupe national cible pour l'année 2022 :

L'Agence a recensé un groupe cible national de 08 athlètes (RTP) de diverses disciplines de niveau olympique et paralympique et participant à des événements sportifs internationaux dans le cadre du programme national antidopage hors compétition.

Les contrôles du groupe cible ont eu lieu dans le cadre du programme national antidopage en coopération avec l'Organisation Régionale Antidopage Nord Afrique, 20 contrôles ont été réalisés dans le cadre de la bourse des contrôles accordée à la Tunisie par l'Agence Mondiale Antidopage.

3.2. L'activité de contrôle du dopage chez les chevaux de courses

Au cours de l'année 2022, 84 missions ont été réalisées. 50 missions ont eu lieu à l'hippodrome de Kasr Said, 15 à Monastir, 16 à Meknassy, et 03 à Ben Guerdane. Ces missions ont permis de prélever 267 échantillons (119 urinaire et 148 sanguin) au niveau de tous les hippodromes.

3.3. Au niveau du contrôle de la consommation de compléments alimentaires

En coopération avec les autorités douanières tunisiennes, l'Agence a traité 280 demandes d'avis technique.

4- Les activités d'éducation

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme national d'Education, l'Agence a réalisé plusieurs interventions au profit du public, des sportifs et du personnel d'encadrement au cours de l'année 2022. Le nombre d'actions a atteint 72 touchant directement plus de 1800 personnes.

Le programme d'Education était basé sur de nombreux axes, en fonction des spécificités du groupe cible (type de sport, âge, fonction), et ses activités prennent différentes formes :

- Séances de sensibilisation directes avec des athlètes d'élite dans diverses disciplines.
- Séances de sensibilisation avec les athlètes et les entraîneurs.
- Animation de stand de sensibilisation lors des évènements sportifs.
- Organisation de journées scientifiques.



Dans le cadre de la participation à diverses manifestations sportives internationales, l'ANAD a organisé plusieurs séances de sensibilisation et d'éducation au profit des sportifs de l'élite nationale de Judo, boxe, basketball, taekwondo, lutte, handball, haltérophilie, aviron, volleyball, handisport, escrime, tennis de table, voile, tir, golf gymnastique, natation, cyclisme.

L'ANAD a également participé à plusieurs manifestations sportives internationales à travers l'animation d'un stand de sensibilisation antidopage lors :

- Du championnat arabe d'Athlétisme
- Du championnat du monde de Kempo
- Du championnat arabe de Golf
- De l'Open international d'Handisport



L'agence a assuré aussi un suivi pour les athlètes d'élite participant aux Jeux Méditerranéens d'Oran - Algérie en leur organisant des sessions d'éducation antidopage et pour leurs entraîneurs pendant la période de préparation :

- Equipe nationale de voile
- Equipe nationale de tennis de table
- Equipe nationale de volleyball « dame »
- Equipe nationale de basketball U23
- Equipe nationale de boxe
- Equipe nationale de cyclisme



Dans le même contexte, l'ANAD a suivi les athlètes d'élite participant aux Jeux islamiques à Konya - Turquie - pendant la période de préparation, il s'agit de :

- Equipe nationale de Judo
- Equipe nationale de karaté
- Equipe nationale de lutte
- Equipe nationale de taekwondo

Type d'action	Cible	Nb de séances	Effectif
Animation de stand	Sportifs/ encadreurs/public	10	591
Séances d'éducation	Sportifs/ encadreurs	48	1035
Séminaire de coopération	Commissariats régionaux	1	80
Suivi spécifique des sportifs	Participants aux jeux Med et Jeux islamiques	13	98
Total		72	1804

L'Agence a également organisé sa 8^{ème} session de la rencontre annuelle de coopération et de partenariat entre l'Agence nationale antidopage et les commissariats régionaux de la jeunesse et des sports les 11 et 12 novembre 2022, où de nombreux points ont été abordés au sujet de la lutte contre le dopage.



Plate-forme nationale pour la conformité :

Dans le cadre du suivi de la conformité à la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO, l'Agence a organisé plusieurs réunions avec quelques membres de sa Plateforme nationale pour la conformité, on cite :

- Ministère de l'éducation
- Ministère de l'enseignement supérieur
- Ministère du commerce
- Ministère de la justice
- Ministère de l'agriculture
- La douane
- Centre national de la Médecine et des Sciences du Sport
- Fédération tunisienne d'aviron

1.3. Couverture médiatique

Dans le cadre de son Programme national antidopage, notamment dans le domaine de la diffusion et de l'élaboration de plans d'information et de sensibilisation, l'agence a diffusé des sessions audiovisuelles, radiophoniques et digitales et élaboré dans les médias écrits des articles concernant la lutte contre le dopage.

1.3.1. Médias audiovisuels :

L'Agence a effectué un certain nombre d'interventions médiatiques lors de ses activités et de ses manifestations.

Couverture médiatique	Date	Média
Intervention à la radio « Radio Sport » émission « sport warrior »	17/01/2022	Radio Sport
Publication d'article sur le journal « Alsabeh »	10/06/2022	Journal « Al SabeH »
Intervention à Radio « Ulysse Fm » émission « rencontres »	11/06/2022	Ulysse Fm
Publication d'article sur « Shams fm »	11/11/2022	
Publication d'article sur le site « TAP »	12/11/2022	Agence Tunis Afrique Presse 
Publication d'article sur "BabNet Tunisie"	12/11/2022	"BabNet Tunisie"

1.3.2. Réseaux Sociaux

La page Facebook de l'Agence nationale antidopage est considérée comme l'un des moyens de communication les plus importants, car elle permet une communication instantanée avec ses membres, à travers laquelle, ils peuvent suivre et découvrir toutes ses activités, que ce soit en relation avec les manifestations organisées ou auxquelles l'Agence a participé.



5- Activités des structures de conseil

Un conseil administratif s'est tenu le 02 juin 2022 portant sur les activités de l'Agence.

6- Coopération et partenariat

- L'ANAD a poursuivi son partenariat avec la Direction de l'Education Physique des Sports Militaires du Ministère de la Défense Nationale en présentant des sessions d'éducation antidopage au profit des cadres et sportifs de l'Ecole Militaire des Sports.
- Rencontre avec des représentants du Comité antidopage libyen en vue d'un projet de coopération pour la formation des cadres de l'ONAD libyenne par les experts tunisiens.
- L'Agence a établi avec son homologue palestinienne, nouvellement créée, dans le but de partager l'expertise et l'expérience tunisienne dans ce domaine, notamment sur le plan juridique.
- Signature d'une convention de partenariat entre l'Agence Nationale Antidopage et le Comité Paralympique Tunisien dans le cadre d'une coopération commune entre les deux structures.
- Préparation d'une convention de partenariat entre l'Agence et la Direction générale de la jeunesse, à travers laquelle un plan de travail pour les institutions de jeunesse sera élaboré en cours de 2023.
- Un projet de coopération est en cours entre l'Agence et l'Agence française de lutte contre le dopage «AFLD», une première réunion à distance a eu lieu, afin de mettre en place les différents points de cette coopération en vue des Jeux Olympiques Paris 2024.